

Zeitschrift: Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik = Archivio araldico Svizzero

Band: 45 (1931)

Heft: 1

Artikel: Notes sur la composition générale des armoiries en France, du XIIe au XVIIIe siècle

Autor: Lesdain, Louis Bouly de

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-745513>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 07.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Das *Wappen* der Gemeinde *Balsthal* ist folgendes: *In blau gekreuzte, silberne Schlangen.*

Zu *Balsthal* gehört jetzt auch die alte *Kapelle zu St. Wolfgang*, ehemals Pfarrkirche zu *Holderbank*. Sie wurde nach *Franziskus Haffner* (II, 361 im *Sol. Schau-*platz) im Jahre 1475 erbaut.

Sie zeigt links vom Altare das *Wappen* des *Gedeon v. Staal*, rechts dasjenige der *Magdalena Saler*. Das *Wappen* der *Saler* ist eine natürliche Sahlweide in Silber. *Hans* wird Bürger der Stadt *Solothurn* im Jahre 1470. *Wernli* ist *Vogt* zu *Thierstein*, *Stadtschreiber*, *Gesandter* nach *Neuenburg* und *Genf*, † 1578. *Werner*, *Stadtschreiber*, *Schultheiss* 1620. Der Letzte ist *Jakob Christof*, *Jungrat* 1627.

Das *Wappen* des *Gedeon v. Staal* ist folgendes: Eine goldene *Greifenklau*e in Schwarz. Das war ein berühmtes Geschlecht, von dem später noch die Rede sein wird.

(Forts. folgt)

Notes sur la composition générale des armoiries en France, du XII^e au XVIII^e siècle

par LOUIS BOULY DE LESDAIN.

La composition générale des armoiries peut être étudiée:

1^o au point de vue du nombre de pièces chargeant l'écu: écu plein, écu chargé d'un seul meuble ou de plusieurs meubles de même espèce, écu chargé de meubles de deux espèces, etc.;

2^o au point de vue de la nature des pièces chargeant l'écu.

A côté des partitions et figures héraldiques, des figures naturelles, chimériques, artificielles, il convient de faire une toute petite place à une figure préhéraldique et aux figures surnaturelles.

Par figure préhéraldique nous entendons le *rais*, qui chargeait fréquemment l'écu dans la première moitié du XII^e siècle et qui s'est maintenu dans un très petit nombre d'armoiries.

Les figures surnaturelles, au sens propre du mot, ne comprennent que les anges et les saints; il y a lieu d'en rapprocher, faute de leur trouver une meilleure place, les figures mythologiques et allégoriques. Les premières se rencontrent dans les armoiries françaises: elles y sont d'ailleurs d'une grande rareté.

*

Les armoiries ont fait leur apparence en France au milieu du XII^e siècle. L'héraldique de cette époque ne peut guère être étudiée que sur les sceaux. Le nombre de ceux qui sont ornés d'armoiries est encore très peu élevé jusqu'à la fin de ce siècle. De 1150 à 1200 nous n'en avons relevé que cent onze; encore avons-nous considéré comme se rattachant au XII^e siècle quelques sceaux attachés à des actes non datés, mais rédigés vraisemblablement vers 1200.

Les écus figurées sur les sceaux de cette période se répartissent comme suit :

Écus pleins	2 ¹⁾
Écus chargés d'un seul meuble ou de plusieurs meubles de même espèce	98 ²⁾
Écus chargés de meubles de deux espèces	9 ³⁾
Écus chargés de meubles de trois espèces	2 ⁴⁾

III

Il est à peine besoin d'insister sur le caractère d'extrême simplicité que présentent les armoiries à cette époque: plus de 88% ne comprennent encore qu'un seul meuble ou plusieurs de même espèce. Cette proportion va décroître dans les siècles suivants.

*

M. Léon Gauthier a publié, en 1911, un *Armorial de Franche-Comté* dont les matériaux avaient été réunis par son père. La disposition assez spéciale de l'ouvrage permet de faire d'intéressantes remarques sur l'évolution des armoiries dans cette province.

L'auteur a, en effet, classé celles-ci d'après la date à laquelle elles apparaissent. Il les a réparties en quatre catégories, correspondant aux grandes périodes de l'histoire de la région :

- I. Époque féodale (XII^e—XIV^e siècles).
- II. Époque des ducs de Bourgogne (XIV^e—XV^e siècles).
- III. Époque de la maison d'Autriche (XVI^e—XVII^e siècles).
- IV. Époque de la maison de France (1674 —XVIII^e siècle).

Cet armorial comprend 2985 numéros. Pour des motifs détaillés en note, nous ne tiendrons compte, dans les tableaux qui vont suivre, que de 2973 armoiries⁵⁾.

1) Douët d'Arcq, *Sceaux des Archives*, n° 1973. Du Chesne, *Histoire généalogique de la maison de Guines, Preuves*, p. 101.

2) *Sceaux des Archives*, n°s 272, 309, 361, 383, 568, 707, 833, 863, 1000, 1019, 1042, 1052, 1227, 1295, 1513, 1562, 1738, 1818, 1913, 2253, 2259, 2278, 2304, 2770, 3677, 3768, 3816, 3862, et 5315.

Demay, *Sceaux de Clairambault*, n° 474. *Sceaux de la Flandre*, n°s 112, 300, 376, 526, 1005, 1125, 1177, 1265, 1369, 1404, 1538, 1556, 1721, 1767, 5482, 5497 et 5506. *Sceaux de l'Artois*, n°s 26, 79, 123 et 230. *Sceaux de la Picardie*, n°s 15, 375, 466 et 634. *Sceaux de la Normandie*, n°s 36, 413, 508, 519 et 531.

De Raadt, *Sceaux armoriés des Pays-Bas*, t. I, p. 454 (Flandre). Hermand et Deschamps de Pas, *Histoire sigillaire de la ville de St-Omer*, n° 23. De Belleval, *Sceaux du Ponthieu*, n° 1. Labande, *Sceaux du comté de Rethel*, n° 85. Coulon, *Sceaux de la Bourgogne*, n° 45. Roman, *Sceaux des familles du Dauphiné*, n°s 257 et 884. Blancard, *Sceaux et bulles des Bouches du Rhône*, pl. 2, n° 1 et p. 6; pl. 6, n° 4 et p. 14; pl. 26, n° 4 et p. 53; pl. 27, n° 6 et p. 55; pl. 28, n° 1 et p. 56. Raymond, *Sceaux des Basses-Pyrénées*, n° 725.

De Delley de Blancmesnil, *Notice sur quelques anciens titres*, p. 425 (Agoult), 425 (Mayenne), 427 (Bar), 434 (Cognac), 435 (Durfort), 437 (La Guiche), 446 (Osmond) et 453 (Vallin). Maquet et de Dion, *Nobiliaire et Armorial du Comté de Montfort*, p. 206 (La Ferté-Arnaud), 226 (Gaseran), 289 (Maintenon), 341 (Néaufle) et 400 (Richebourg). Lechaudey d'Anisy, *Archives du Calvados*, pl. VIII, n° 8 et pl. IX, n° 7. Potier de Courcy, *Nobiliaire et armorial de Bretagne*, t. I, p. 28 (Avangour), 36 (Bain), 153 (Boutier), 338 (Dol) et 492 (La Guerche); t. III, p. 203 (Varades). Beauchet-Filleau, *Dictionnaire des Familles du Poitou*, t. II, p. 487 (Cholet). Comte de Limbourg-Stirum, *Les Sceaux de la famille de Gavre*, p. 7.

3) *Sceaux des Archives*, n°s 466, 979, 1856, 2930 et 3551. *Sceaux de la Flandre*, n° 1661. *Sceaux de la Picardie*, n° 128. *Sceaux de la Bourgogne*, n° 000. *Notice sur quelques anciens titres*, p. 449 (La Rochefoucauld).

4) Millin, *Antiquités Nationales*, t. IV, n° XLIX, pl. 3. *Archives du Calvados*, pl. VIII, n° 10.

5) Cent-trente-et-un noms appartiennent à des familles d'origine étrangère à la Franche-Comté: n°s 21, 30, 35, 42, 53, 96, 101, 135, 153, 159, 182, 183, 223, 233, 239, 242, 278, 285, 290, 295, 304, 325, 337, 343, 344, 347, 370, 371, 385, 387, 389, 394, 417, 428, 431, 441, 464, 465, 468, 482, 488, 498, 508, 510, 531, 546, 552, 560, 575, 595, 603, 606, 623, 706, 719, 742, 750, 759, 782, 801, 810, 815, 833, 869, 877, 902, 906, 911, 952, 968, 998, 1012, 1023, 1027, 1056, 1063, 1089, 1117, 1119, 1125, 1128, 1139, 1144, 1156, 1162, 1163, 1164, 1168, 1177, 1194, 1198, 1296, 1458, 1465, 1469, 1471, 1477, 1501, 1524, 1537, 1730, 1741, 1745, 1746, 1752, 1753, 1807, 1817, 1833, 1992, 2042, 2078, 2085, 2090, 2116, 2125, 2198, 2290, 2355, 2442, 2625, 2639, 2662, 2715, 2801, 2804, 2823, 2871, 2884, 2914 et 2979.

Le premier tableau envisage ces armoiries au point de vue de leur plus ou moins grande simplicité¹⁾. Les chiffres qu'il contient n'ont besoin d'aucun commentaire. Il ressort suffisamment de la comparaison des différentes colonnes que le nombre des armoiries ne comportant qu'une seule pièce a toujours été en diminuant; par voie de conséquence, celui des armoiries comportant des meubles de plusieurs espèces n'a pas cessé d'augmenter.

	Epoque féodale	Epoque des ducs de Bourgogne	Epoque de la Maison d'Autriche	Epoque de la Maison de France	Total
Ecus pleins	2 soit 0,67%		1 soit 0,18%	3 soit 0,15%	6 soit 0,20%
Ecus chargés d'un seul meuble ou de plusieurs meubles de même espèce	206 » 69,83%	94 soit 44,97%	188 » 34,11%	756 » 39,41%	1244 » 41,84%
Ecus chargés de meubles de deux espèces	76 » 25,76%	80 » 38,27%	201 » 36,47%	672 » 35,03%	1029 » 34,61%
Ecus chargés de meubles de trois espèces	9 » 3,05%	27 » 12,91%	113 » 20,50%	324 » 16,89%	473 » 15,90%
Ecus chargés de meubles de quatre espèces	1 » 0,33%	2 » 0,95%	29 » 5,26%	81 » 4,22%	113 » 3,80%
Ecus chargés de meubles de cinq espèces			2 » 0,36%	14 » 0,72%	16 » 0,53%
Ecus chargés de meubles de six espèces			1 » 0,18%		1 » 0,03%
Ecus partis	1 » 0,33%	1 » 0,47%	3 » 0,54%	13 » 0,67%	18 » 0,60%
» coupés		3 » 1,43%	8 » 1,45%	13 » 0,67%	24 » 0,80%
» tranchés		1 » 0,47%	2 » 0,36%		3 » 0,10%
» écartelés		1 » 0,47%	3 » 0,54%	41 » 2,13%	45 » 1,51%
» écartelés en sautoir				1 » 0,05%	1 » 0,03%
	295	209	551	1918	2973

Aucune mention d'origine étrangère n'est donnée pour les n^{os} 1198 (Astorg), 2442 (Paillard) et 2979 (Vuillequez, sans doute pour Villequier); mais la première de ces familles appartient à l'Auvergne, la deuxième à la Picardie et la troisième à la Normandie.

Vingt-cinq noms appartiennent à des branches cadettes: n^{os} 38, 57, 59, 87, 104, 105, 117, 121, 140, 146, 150, 163, 194, 196, 218, 256, 271, 280, 306, 317, 326, 332, 490, 947 et 977.

Les n^{os} 214 et 2399 appartiennent à la même famille; il en est de même des n^{os} 638 et 1314, 1356 et 1359 1721 et 1722, 2532 et 2533. Le n^o 1148 paraît faire double emploi avec le n^o 1146.

Les observations qui précèdent entraînent la suppression de cent-soixante-deux numéros.

Par contre, l'auteur blasonne deux armoiries différentes sous les cent-quatorze numéros suivants: n^{os} 15, 1131, 1133, 1146, 1180, 1193, 1199, 1212, 1213, 1228, 1229, 1261, 1270, 1297, 1308, 1344, 1375, 1381, 1384, 1402, 1406, 1415, 1425, 1428, 1475, 1482, 1496, 1504, 1512, 1515, 1538, 1559, 1571, 1606, 1696, 1719, 1720, 1736, 1754, 1797, 1798, 1813, 1836, 1868, 1879, 1886, 1887, 1903, 19 0, 1939, 1960, 1978, 2001, 2006, 2019, 2039, 2063, 2098, 2140, 2178, 21 4, 2193, 2210, 2214, 2215, 2222, 2231, 2239, 2242, 2264, 2265, 2291, 2292, 2317, 2340, 2343, 2344, 2403, 2411, 2445, 2454, 2469, 2488, 2553, 2561, 2569, 2573, 2615, 2622, 2655, 2664, 2665, 2668, 2689, 2692, 2705, 2720, 2748, 2754, 2772, 2774, 2785, 2794, 2809, 2819, 2858, 2860, 2869, 2887, 2912, 2919, 2921, 2955 et 2980. Deux écus différents sont encore blasonnés sous les n^{os} 2003 et 2499, mais l'un des premiers fait double emploi avec le n^o 1853, l'un des seconds avec le n^o 2005, et l'un des troisièmes (par suite d'une fausse lecture) avec le n^o 2498.

Les dix-huit numéros suivants comportent chacun la description de trois armoiries différentes et sont en conséquence comptés trois fois: 1251, 1341, 1435, 1539, 1625, 1681, 1748, 1889, 1895, 2182, 2272, 2356, 2421, 2557, 2893, 2906, 2935 et 2982.

Nous n'avons pas compté deux ou trois fois des armoiries qui, tout en différant légèrement les unes des autres, ne constituent en réalité que des variantes d'un même type: n^{os} 1166, 1167, 1169, 1170, 1227, 1230, 1266, 1288, 1289, 1443, 1560, 1668, 1928, 1970, 2006, 2062, 2117, 2200, 2266, 2270, 2366, 2413, 2548, 2698, 2714, 2741, 2779, 2787, 2801 et 2836.

¹⁾ Signalons ici, pour la compréhension du tableau qui précède, que:

A) Nous n'avons pas tenu compte des initiales qui se rencontrent dans quelques armoiries, où elles paraissent avoir un caractère personnel plutôt qu'héréditaire: n^{os} 1202, 1378, 1989, 1990, 2191, 2282, 2638, 2647, 2781 et 2943.

Il semblerait toutefois, à en croire ce tableau, que les proportions dans lesquelles se rencontrent ces divers types n'auraient guère subi de changements au cours de la quatrième période. La réalité n'est cependant pas ici conforme à l'apparence. M. Gauthier a, en effet, emprunté la moitié environ des armoiries décrites dans sa quatrième partie, à l'*Armorial général* dressé en exécution de l'édit du mois de novembre 1696. Or, ce recueil comprend deux catégories d'armoiries qu'on ne saurait distinguer avec trop de soin :

1^o armoiries déclarées par les intéressés¹⁾;

2^o armoiries réglées d'office par d'Hozier ou ses commis pour ceux qui, tout en ayant acquitté le montant de la taxe, avaient négligé de déposer le dessin ou la description de leurs armoiries.

Les premières méritent d'être conservées. Quant aux secondes, elles n'ont aucune valeur. Celui qui les a composées ne s'est guère préoccupé de rechercher si les familles des intéressés — même illustres — n'étaient pas déjà en possession d'armoiries régulières²⁾. Il a inventé pour eux des armoiries quelconques, parfois en véritables séries. Aussi, ceux à qui elles étaient destinées n'en ont-ils jamais fait usage.

M. Gauthier les a admises au même titre que les armoiries déclarées, et sans les distinguer en rien de celles-ci. Or, considérées au point de vue spécial qui nous occupe ici, elles présentent en général un caractère plus simple que les premières. Il conviendrait donc de les éliminer si l'on voulait se faire une idée tout à fait exacte de l'héraldique franc-comtoise à la fin du XVII^e et au XVIII^e siècle.

Le travail serait long et difficile : nous ne nous sommes pas décidé à l'entreprendre, bien que la partie de l'armorial de 1696 relative de la Franche-Comté ait été publiée dans une édition qui comporte toutes les distinctions nécessaires³⁾. Nous indiquerons seulement ici les caractéristiques générales des deux groupes, en nous bornant aux armoiries enregistrées au bureau de Besançon⁴⁾.

B) Nous avons compté pour un meuble spécial la terrasse sur laquelle passent des animaux, poussent des plantes ou se dressent des édifices : n^{os} 1233, 1291, 1371, 1375, 1384, 1500, 1509, 1691, 1738, 1802, 1865, 1914, 2093, 2118, 2130, 2155, 2252, 2644, 2649, 2704, 2798, 2850, 2914, 2933 et 2978.

C) Nous avons agi de même pour l'objet quelconque tenu par un dextrochère : n^{os} 1417, 1614, 1628, 1810, 1813, 2294, 2680, 2725 et 2794 ; — ou par une main : n^{os} 1176 et 1831.

D) Ainsi que pour le rameau de laurier tenu parfois dans le bec par une colombe : n^{os} 1591, 1757, 1806, 2062, 2174, 2432, 2435, 2658 et 2667.

E) Ou pour l'oiseau perché sur un arbre : n^{os} 1324, 2419 et 2435.

F) Enfin pour les fleurs sortant d'un cœur : n^{os} 1323 et 2331 ; — ou garnissant un vase : n^{os} 1621, 1746 et 2926.

1) Cette première catégorie en comporte en réalité trois :

a) armoiries déclarées, et enregistrées sans autres formalités ;

b) armoiries déclarées, et enregistrées après vérification seulement, parce qu'elles comportaient des fleurs de lys d'or en champ d'azur ;

c) armoiries déclarées, et enregistrées après vérification parce que, dit la rubrique des chapitres, « le blason en est si mal figuré et expliqué qu'il est impossible, dans l'état où elles sont, de les connoître suffisamment pour les recevoir et enregistrer à l'*Armorial général*. »

Il n'a pas été déclaré, en Franche-Comté, d'armoiries portant des fleurs de lys d'or en champ d'azur.

Quant aux armées mal figurées ou expliquées, le nombre s'en est élevé, au Bureau de Besançon, à dix seulement pour les personnes physiques (n^{os} 18, 26, 70, 71, 112, 117, 134, 277, 606 et 684 de l'édition Bouchot.

2) Il en a été ainsi, notamment, pour Gaspard-François de Grammont, chanoine de l'église métropolitaine de Besançon ; on l'a gratifié d'un écu d'or, à la bande d'azur, chargée d'un lionceau d'argent. N^o 307.

3) Henri Bouchot, *Armorial général de France. Recueil officiel dressé en vertu de l'édit de 1696 par Charles d'Hozier, Franche-Comté*. Dijon, 1875, in-8^o.

4) Il avait été établi dans cette province treize bureaux : à Besançon, Baume-les-Dames, Pontarlier, Montbéliard, Orans, Dôle, Lons-le-Saunier, Arbois, Poligny, Saint-Claude, Salins, Gray et Vesoul.

Ces armoiries sont au nombre de 592; mais 433 seulement semblent pouvoir être retenues comme représentant l'apport réel fourni par l'*Armorial général* à la connaissance de l'héraldique du XVII^e siècle¹⁾. Les autres appartiennent à des familles d'origine étrangère à la province²⁾ ou en possession d'armoiries avant la conquête française³⁾; ou bien encore elles constituent des doubles parmi les armoiries figurant pour la première fois dans ce recueil.

Les 433 se divisent en 191 déclarées et en 272 réglées d'office. Le tableau suivant indique leur composition générale.

	Armes déclarées	Armes réglées d'office
Ecus chargés d'un seul meuble ou de plusieurs meubles de même espèce .	44 soit 22,99%	159 soit 65,70%
Ecus chargés de meubles de deux espèces	73 » 38,21%	71 » 29,33%
id. de trois espèces	51 » 26,70%	6 » 2,47%
id. de quatre espèces	16 » 8,95%	
Autres écus	7 » 3,66%	6 » 2,47%
	191	242

On voit combien les armes réglées d'office diffèrent, d'une manière générale, des armes effectivement portées à la même époque. Il est difficile de dire dans quelle mesure exacte leur élimination modifierait le tableau reproduit plus haut; mais on peut affirmer que la tendance à la complication, qui n'avait cessé de se développer au cours des siècles précédents ne s'est pas ralentie sous la domination des rois de France.

Il y a lieu de noter toutefois que sur les 41 écus écartelés relevés par M. Gauthier pour cette période, et dont 31 ont été empruntés à l'*Armorial général*, on en compte 30 réglés d'office.⁴⁾ (à suivre.)

*

¹⁾ La publication de M. Bouchot ne comporte que 690 numéros, mais deux écus sont enregistrés sous chacun des nos 210 et 211.

²⁾ Nos 75 (Fabry), 97 (Eemskerque), 102 (Blicterswick), 132 (Watteville), 140 (La Baume), 155 (Berbis), 174 (Visconti), 210 (Ligneville), 211 et 616 (du Chatelet), 229 (Constable), 251 (Polastron), 252 (Pruel de Palajas), 258 (Rommecourt), 259 (Pardaillan), 281 (Chamigny), 326 (Lamoral), 339 (La Tour), 355 (Caboud de St-Marc) et 591 (Poitiers).

³⁾ Nos 1, 3, 4, 5, 7, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 17, 18, 19, 23, 24, 25, 26, 27, 29, 32, 34, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 59, 61, 63, 64, 65, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 79, 81, 83, 85, 87, 88, 92, 94, 95, 96, 98, 99, 100, 103, 104, 107, 108, 110, 111, 119, 121, 122, 123, 124, 125, 128, 129, 130, 133, 135, 136, 139, 141, 144, 146, 147, 148, 149, 150, 152, 153, 154, 157, 159, 160, 161, 165, 167, 173, 175, 176, 179, 180, 181, 183, 184, 185, 188, 191, 192, 193, 194, 195, 196, 197, 198, 199, 202, 207, 210, 211, 214, 215, 217, 219, 221, 222, 224, 225, 226, 227, 230, 231, 232, 233, 234, 239, 240, 241, 242, 244, 245, 246, 247, 249, 254, 255, 262, 263, 274, 276, 278, 283, 285, 287, 288, 293, 296, 299, 300, 305, 306, 312, 317, 319, 323, 324, 325, 327, 328, 329, 333, 336, 342, 344, 345, 346, 347, 349, 350, 357, 362, 366, 367, 368, 369, 370, 378, 403, 436, 467, 477, 478, 480, 488, 507, 530, 534, 543, 551, 582, 595, 596, 599, 604, 605, 608, 609, 620, 624, 625, 627, 629, 639, 642, 646, 648, 652, 653, 655 et 656. — Ces 223 armoiries se répartissent entre 119 familles.

⁴⁾ On les trouvera dans la publication de M. Bouchot sous les numéros suivants: Besançon, 500 (2222), 549 (2857), 572 (2169), 573 (2326) et 574 (2504); — Saint-Claude, 44 (1474); — Salins, 12 (2286), 86 (1578), 182 (2849), 183 (1844) et 184 (2882); — Gray, 28 (2020), 207 (2336) et 266 (2555); — Vesoul, 89 (2939), 91 (2700) 93 (2733), 95 (2582), 97 (1376), 98 (1224), 100 (2344), 103 (2887), 104 (2484) et 106 (1579); — Orgelet, 41 (2790) 43 (1212), 45 (1881), 48 (2973) et 49 (1780).

Les numéros indiqués entre parenthèses sont ceux de l'*Armorial de Franche-Comté*. Ce recueil mentionne, sous le n° 1895, un écu Gouget de Besançon, qui serait *de sinople à la bande d'argent, écartelé d'argent à la bande de sinople*. M. Gauthier donne comme source l'*Armorial général*. Nous l'y avons vainement cherché. Il porte cependant bien la marque des commis de d'Hozier, qui ont fabriqué en véritables séries des armoiries de ce genre.

Le seul écu écartelé qui paraisse avoir été réellement déclaré en 1696 dans notre province est le n° 2651 de Gauthier (Dôle, 33 de la publication Bouchot).